BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1089

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

393 483 847 RCS Lyon.
DMS.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 7622.00 EUR.
Adresse : Chemin De la Rosette, 69440 Taluyers.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : DMS Société par Actions Simplifiée au capital de 7 622 euros Siège social : Chemin de la Rosette – 69120 TALUYERS 393.483.847 RCS LYON RDS TRANSPORTS Société par actions simplifiée au capital de 680 000 euros Siège social : 16 rue Fernand Pelloutier 69200 VENISSIEUX 922 043 997 RCS LYON AVIS DE PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF Aux termes d'un acte sous signature électronique en date à LYON du 16/11/2023, La société DMS, société par actions simplifiée au capital de 7 622 euros, dont le siège social est Chemin de la Rosette – 69120 TALUYERS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 393.483.847 et la société RDS TRANSPORTS, société par actions simplifiée au capital de 680 000 euros, dont le siège social est 16 rue Fernand Pelloutier à VENISSIEUX (69200), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 922 043 997, ont établi un projet d'apport partiel d'actif, soumis au régime juridique des scissions prévu à l'article L. 236-22 du Code de commerce et au régime de faveur prévu à l'article 210 B du Code général des impôts en matière fiscale. Aux termes de ce projet, la société DMS ferait apport à la société RDS TRANSPORTS de sa branche complète et autonome d'activité de transport, exploitée à TALUYERS (69440), Chemin de la Rosette. L'actif apporté estimé s'élève à 369 416 euros, le passif pris en charge estimé par la société RDS TRANSPORTS à 81 630 euros, soit un apport net estimé 287 786 euros, arrondi à 287 800 euros. En rémunération de cet apport, la société RDS TRANSPORTS augmenterait son capital de 287 800 euros par la création de 2 878 actions d'une valeur nominale de 100 euros entièrement libérées et attribuées en totalité à la société DMS. Prime d'apport : 0 €. L'opération prendra effet au 1er janvier 2024. L'apport consenti par la société DMS et l'augmentation de capital de la société RDS TRANSPORTS qui en résulterait, ne deviendraient définitifs que sous réserve, et du seul fait, de la réalisation des conditions suspensives suivantes : - Acceptation et approbation de l'apport partiel d'actif par l'Associé unique de la société DMS, - Acceptation et approbation de l'apport partiel d'actif par l'Associée unique de la société RDS TRANSPORTS et de l'augmentation corrélative du capital social. Il a été convenu que le passif transmis par la société apporteuse sera supporté par la société

bénéficiaire seule, sans solidarité de la société apporteuse. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, un exemplaire du projet d'apport partiel d'actif a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de LYON au nom des deux sociétés le 16 novembre 2023. Pour avis Le Président de la société DMS Le Président de la Société RDS TRANSPORTS..

